



## Assemblée des membres du 1<sup>er</sup> avril 2017

### Taxes et redevances

Les modifications approuvées par l'Assemblée des membres du 1<sup>er</sup> avril 2017 ressortent de ce document (couleur rouge). Les changements rédactionnels, respectivement les précisions n'ont pas été marquées.

*(Tous les montants en francs suisses)*

#### 1 Taxes pour les manifestations

Valables pour toutes les manifestations équestres en Suisse pour toutes les épreuves dans l'une des disciplines reconnues par la FEI avec prix en espèces ou en nature incluses.

~~Les taxes pour les manifestations ne sont pas soumises à la TVA.~~

##### 1.1 Franc de base

Pour toutes les épreuves (par engagement) 1.60

##### 1.2 Franc du sport

Pour toutes les épreuves (par engagement) ~~4.60~~ 3.40

##### ~~1.3 Taxe de participation~~

~~Pour toutes les épreuves (par engagement) 1.80~~

**Total des taxes pour les manifestations par engagement 5.00**

Toutes les taxes susmentionnées sont valables pour les associations membres de la FSSE et leurs sociétés ou corporations affiliées qui payent leur cotisation de membre individuel. Les corporations et personnes individuelles non affiliées à la FSSE payent ~~le double des droits de participation~~ en plus CHF 1.80, soit au total CHF 6.80 par engagement.

##### 1.3 Franc pour l'organisateur des manifestations

Peut être prélevé en faveur de l'organisateur pour toutes épreuves.

~~Le franc pour l'organisateur n'est pas soumis à la TVA.~~

Par engagement jusqu'à max. 10.00

1.4 Taxe pour annonce tardive au calendrier des manifestations 300.00

*(à encaisser par les associations régionales)*

1.5 Taxe d'annulation en cas de non-déroulement d'une manifestation inscrite au calendrier 300.00

*(à encaisser par les associations régionales)*

1.6 Taxe pour le remboursement des engagements en ligne par la FSSE pour les manifestations annulées 250.00



## 2 Avant-programmes

Le forfait pour l'avant-programme par manifestation comprend l'enregistrement dans le calendrier annuel, le contrôle de l'avant-programme, l'inscription dans le Bulletin et/ou sur le site internet, l'ONS, l'encaissement des engagements et la facturation, l'emploi du logiciel pour organisateurs, l'enregistrement et la publication des résultats ainsi que les autres services.

2.5% sur la somme des engagements, y compris les taxes et les francs pour organisateurs (Epreuves FEI exclues).

## 3 Licences et brevets

### 3.1 Taxes annuelles de licence

#### 3.1.1 Disciplines Dressage, Saut, CC, Attelage, Endurance et TREC

- Licence N Dressage, Saut	200.00
- Licence R Dressage, Saut	150.00
- Licence d'attelage ou d'endurance	150.00
- Licence TREC	150.00

#### 3.1.2 Discipline Voltige (cotisation annuelle ASV de CHF 25.00 incl.)

- Licence individuelle, Pas-de-Deux (par personne) et longueur	125.00
- Licence pour voltigeurs en groupe	65.00

### 3.2 Taxes pour les départs à l'étranger et départs internationaux

#### 3.2.1 Taxes pour engagement internationaux

**Pour participation à tous les CI, en Suisse et à l'étranger, excepté CIO / CH-EU / CH-M / JEM / JO (en plus de la taxe de base selon point 3.1)**

- Adultes de toutes les disciplines (sauf Voltige) par inscription définitive, resp. tournoi, 1 – 3 tournois par année (montant à payer par tournoi)	80.00
dès 4 tournois par année (prix forfaitaire)	500.00
- Relève (Jeunes Cavaliers, Juniors, Children, Poney, sauf Voltige) par inscription définitive, 1 – 3 tournois par année (montant à payer par tournoi)	40.00
dès 4 tournois par année (prix forfaitaire)	250.00
- Voltige par inscription définitive, resp. tournoi 1 – 3 tournois par année (montant à payer par tournoi)	
Groupe	50.00
Individuel et par Pas-de-Deux	40.00
- dès 4 tournois par année (prix forfaitaire)	
Groupe, Individuel et par Pas-de-Deux	250.00
- Taxes pour engagement international en supplément du point 3.2.1 Inscriptions après le délai définitif par cavalier par tournoi	50.00
Changement de chevaux ou de tours après le délai définitif (par la FSSE)	
1 <sup>er</sup> changement par cheval/tour	gratuit
2 <sup>ème</sup> changement par cheval/tour	20.00



**3.2.2 Autorisation pour licence annuelle à l'étranger** 150.00  
(ne concerne que les sportifs suisses domiciliés à l'étranger)

**3.2.3 Autorisations pour départs nationaux à l'étranger**  
(avec possibilité de faire saisir les résultats selon les directives actuelles FSSE)

Concerne la participation de **cavaliers suisses** à des manifestations nationales à l'étranger

- Pour la participation à **une seule** manifestation par année avec indication du lieu, de la date et du niveau de l'épreuve  
**(CHF 50.00 supplémentaires à partir de la 2<sup>ème</sup> manifestation)** 20.00
- Pour une autorisation annuelle avec indication du pays et du niveau les plus élevé prévu (par année) 50.00

### 3.3 Licence temporaire annuelle

Sont exonérés de licence temporaire uniquement de la taxe les athlètes étrangers qui

- a) sont invités personnellement par l'organisateur et
- b) ne participent qu'à une seule manifestation par année.

L'organisateur a l'obligation de faire parvenir la liste des athlètes invités avant la manifestation au Secrétariat.

Les athlètes étrangers qui prennent part à plusieurs manifestations par année en Suisse devront s'acquitter de la taxe de la licence nationale 200.00

### 3.4 Taxe annuelle de brevet

Taxe de brevet pour les disciplines : 100.00

Dressage, saut, concours complet, attelage, endurance, reining et TREC

### 3.5 Taxe annuelle pour engagements P60, P70 et P80

Taxe poney (jusqu'à et y c. l'année des 9 ans ; voir Règlement Sport Poneys, Art. 7.3) 80.00

### 3.6 Tarifs spéciaux pour examens des formations de l'OrTra, sans juges supplémentaires FSSE

- Taxe pour examen de licence dans un examen de l'OrTra 100.00
- Taxe pour examen de brevet dans un examen de l'OrTra 65.00
- Taxe pour Test d'argent CC et Test d'or (sans licence) dans un examen de l'OrTra 45.00

### 3.7 Taxes d'examen

- Taxe d'examen pour la licence R ~~et N~~ (par discipline; y c. test d'or pour l'obtention de la licence) 200.00
- Taxe d'inscription pour l'obtention de la licence R de saut ou de dressage + licence L d'attelage, sur la base des résultats ~~obtenus dans des épreuves de style~~ (par discipline) 200.00
- Taxe pour le brevet de cavalier et de meneur (y compris documentation) 130.00
- Taxe d'examen pour Test d'argent CC et Test d'or (sans obtention de licence) 90.00
- Taxe d'examen pour Para-Equestrian Identity Card (PE IDcard ; Classification) 90.00

## 4 Registre des chevaux

~~Toutes les taxes du registre des chevaux y c. 8.0% TVA.~~

### 4.1 Emission de passeport

- Passeport pour tous les équidés en vue de leur identification **sans** enregistrement au registre du sport 65.00



#### 4.2 Enregistrement au registre du sport

- Entrée au registre du sport FSSE	98.00
- Taxe annuelle de confirmation d'enregistrement	32.00
- Duplicata de passeport	65.00

#### 4.3 Services supplémentaires (diminution de plus en plus des services)

- Changement de propriétaire	98.00
- Changement de nom du cheval	220.00
- Enregistrement sous pseudonyme (par ex. nom d'une écurie) ou sous une personne juridique	220.00

#### 4.4 Taxes FEI \*

En plus des taxes prélevées par la FSSE, les taxes suivantes sont prélevées en faveur de la FEI, sous réserve de modifications éventuelles par la FEI :

- Passeport FEI pour cheval / poney (valable 4 ans)	
- cheval	270.00
- poney	110.00
- Prolongation du passeport FEI (valable 4 ans)	
- cheval	270.00
- poney	110.00
- Duplicata passeport FEI (cheval et poney)	80.00
- Changement de nom cheval / poney (commercial, ajout élevage, etc...)	1'200.00

- **La taxe** annuelle FEI de confirmation d'enregistrement par cheval et poney, ainsi que par cavalière et cavalier **est de CHF 10.80. Cette taxe annuelle de confirmation d'enregistrement FEI** pour chevaux et poneys est incluse dans les taxes des **passeports FEI**. Pour le cavalier, cette taxe sera décomptée sur la facture **à la fin de l'année** avec les taxes pour les engagements internationaux. **départs à l'étranger.**

\* Modifications par la FEI expressément réservées.

**Les prix s'entendent, le cas échéant, TVA incluse, selon le taux d'imposition respectif appliqué légalement.**